L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 8 OCTOBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 8 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Lag. Tourné, à 11 heures, au Importers' Bonded Warehouse, rue Peters, entre St-Louis et [illegible], de la barque "Sitka," de Liver[pool].

[illegible] E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, [illegible] Vieille-Levée — 340 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 50 malles de bottes et souliers.

[illegible] D. E. Morphy, au No 47, rue des Magasins — [illegible] et caisses de verrerie assortie.

[illegible] même et au même endroit — des souliers [illegible].

[illegible] J. Dejan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier, [illegible] chevaux de selle et de harnais, mulets, bug[gies].

[illegible] Valeton, au No 14 rue Natchez, vente de [illegible] de jambons, épaules, bœuf, porc, grais[se], [illegible], etc.

[illegible] Montgomery, à sa salle d'encan. Vente de meubles.

ATTENTION!

[illegible] Ale et Porter &c., en débarquement [illegible] barque Sitka, de Liverpool, à 11 heures, aux [illegible] Bonded Warehouse. Voir les avis [illegible] par Eug. Tourné.

Aux Forgerons.—Votre attention est appe[lée sur l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Quincaillerie.—Voyez l'annonce de D. E. [Morphy], encanteur.

[Ad]resse aux électeurs démocrates de la Louisiane.

[Nous] publions dans notre partie anglaise [l'a]dresse du comité exécutif démocra[tique de l'É]tat aux électeurs de la Louisiane. [Nous] appelons sur ce document l'attention [de tous] les citoyens qui ont à cœur [le bien de] notre État du régime radical [que lui a fait,] comme le dit l'adresse, le peuple est ap[pelé à] voter dans l'élection de novembre [sur la rati]fication de divers amendements [proposés] à la Constitution, amendements [d']une grande importance.

[Le pre]mier de ces amendements est [ainsi] conçu :

"Aucune personne ayant été, à quelque [titre] que ce soit, collecteur de taxes d'É[tat, de] Paroisse ou de Municipalité, ou qui [pourr]ait aura pu avoir en maniement [des de]niers publics, ne sera éligible à la [légi]slature ou à aucun emploi de con[fiance] ou de profit, si elle n'a préalable[ment] obtenu une décharge du montant [par elle] collecté ou à elle confié."

[Le se]cond amendement proposé abroge [l'article] 99 de la Constitution qui établis[sait di]verses catégories d'incapacité poli[tique à] raison de participation à la guerre [de sé]cession, et le remplace par le texte [suivant :]

"[Aucun]e personne ne pourra occuper un [emploi] public, ni voter, ni faire partie du [jury, si e]lle a été convaincue de trahison, [de parjure,] de faux, de corruption, ou de [quelque] crime punissable par un empri[sonnemen]t au Pénitencier, ou si elle est [sous le c]oup d'une interdiction."

[L'abr]ogation de l'article 99 rendra l'exer[cice de]s droits politiques à un grand nom[bre de] nos citoyens les plus estimables, et [nous en]gageons tous les citoyens à voter [en faveur] de cet amendement et du précé[dent.]

[Le comi]té conseille au contraire de re[jeter le] troisième amendement proposé et [qui a pour ob]jet l'abrogation pure et simple de l'ar[ticle de] la Constitution, article ainsi [conçu :]

[illegible]

[illegible] se félicite de voir le parti [illegible] qui ont été faits pour les [illegible] emplois, et elle recommande [illegible] à tous les citoyens qui ont les [illegible] pour être électeurs, de se [faire in]scrire. Elle termine par des [conseils] à ceux qui éprouveront quelques [difficulté]s à se faire inscrire, et elle établit [la re]production d'une loi du Congrès [illegible] contestables de tout électeur à [illegible] élection.

[illegible]

Souscription Française.

TROISIÈME LISTE.

[illegible]

Listes précédentes......
Total......

[COMITÉ] DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE.—[Les] membres de ce comité sont ins[tamment] priés de se rendre à une réunion [qui] aura lieu ce soir, à sept heures [illegible].

[MM]. S. B. Churchill & Bro., 81 rue [illegible], proposent au public des [avan]tages en fusils, quincail[lerie, cou]tellerie. Ils ont des fusils à [illegible] $8, $10, $15, $20 et $25; des [revolvers à] $20; des revolvers à $8 et [illegible] $12 et $15 la douzaine; [illegible] $6 et $8 la douzaine; des [fou]rchettes, à $1, $2 et $3 la dou[zaine; des co]uteaux à $3, $4 et $5 la douzaine; [illegible] assorties à $4 50 et $5 cha[cune; des] selles McClellan à $5. Ils ont un [st]ock assorti acheté au comptant [à bas] prix du marché.

[illegible] à nos lecteurs l'assu[rance] [illegible] sur les plus grandes au[torités] [illegible] désinfectant connu sous le nom [de PR]OPHYLACTIC FLUID, a été ex[périmenté] durant les maladies contagieuses [illegible] recommandé de s'en procurer [illegible] pharmaciens et de s'en servir libre[ment] dans les chambres à coucher.

[PAIE]MENTS Nos 30, 31, 32 ET 33.—[Voir la] colonne des notices spéciales la [illegible] Corcoran, Nic. Schneider, [illegible] et A. L. Baun—payable rue [Carondelet] No 120, au Bureau de "l'Asso[ciation d']Assurance sur la Vie, d'Assistan[ce] et de Bienfaisance de la Loui[siane]."

[La] machine à coudre de Grover & [Baker] a remporté le prix aux Foires [de] la Louisiane et du Texas, en [1870]. Bureaux, 162, de la rue du [Canal].

[La P]OUDRE LABORÉ est le purgatif le [plus] agréable, le plus efficace et le [illegible] de tous les purgatifs. Ce [illegible] réussit là où tous les autres [illegible] par les merveilleuses cures [illegible], la Poudre Laboré est [illegible] longtemps, au premier rang [des médicam]ents indispensables dans les [familles].

[En vente] dans les principales pharma[cies] [illegible] de la campagne.
[illegible] Ball, Lyon & Co., 40 et 42
[illegible] Ducongé, 35, rue de Char[tres]
A. Grafo, pharmacien, 225, rue [illegible].

FRANCE.

Décrets du gouvernement de la défense nationale.

Nous trouvons les décrets suivants dans le *Journal officiel* du 17 septembre. On remarquera que le premier de ces décrets ordonne l'élection des officiers dans tous les bataillons de la garde mobile, et cela au moment où les Prussiens investissaient Paris. L'élection a dû avoir lieu le 19, jour de la bataille de Châtillon.

Le gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 28 janvier 1868 (art. 8);

Considérant que les circonstances dans lesquelles a eu lieu la nomination des officiers de la garde mobile rendent nécessaire l'élection des officiers,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. — Les bataillons de la garde mobile actuellement armés et réunis à Paris sont appelés à élire leurs officiers.

Art. 2. — Les élections auront lieu le lundi 19 septembre, par les soins du chef de bataillon en exercice.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 septembre 1870.

(Suivent les signatures.)

L'intérim du ministère de la marine et des colonies, qui avait été confié à M. le contre-amiral de Dompierre d'Hornoy, a cessé par décret du gouvernement en date du 15 septembre, et M. le vice-amiral Fourichon, ministre titulaire, a pris le même jour la direction du département.

Le vice-amiral Fourichon, ministre de la marine, exercera par délégation les fonctions de ministre de la guerre auprès de la partie du gouvernement siégeant hors de Paris.

(Suivent les signatures.)

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

M. Glais-Bizoin, membre du Gouvernement, et l'amiral Fourichon, ministre de la marine, se rendront à Tours et y formeront, avec le garde des sceaux, la délégation du Gouvernement de la défense nationale, appelée à exercer les pouvoirs de ce Gouvernement dans les départements non occupés par l'ennemi. Ces pouvoirs dureront autant que l'investissement de la capitale.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 16 septembre 1870.

(Suivent les signatures.)

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que le général Le Flô, représentant du peuple, rayé des cadres de l'armée à raison de sa résistance au coup d'État du 2 décembre 1851, a été restitué dans ses droits par le décret du 13 septembre 1870.

DÉCRÈTE :

Le général de brigade Le Flô est réintégré dans l'armée avec le grade de général de division, à la date du 2 décembre 1851.

Paris, le 16 septembre 1870.

(Suivent les signatures.)

Les Prussiens en Lorraine.

Nous extrayons les passages suivants d'une correspondance adressée de Nancy au *Moniteur* :

"Vous savez qu'il y a ici un gouverneur prussien, von Bonnin, logé au maréchalat, un préfet qui est colonel de lanciers et un commissaire civil. Tout cela nous inonde de proclamations et de menaces qu'ils ne demandent qu'à exécuter.

"Depuis un mois chaque habitant loge chaque jour deux ou trois officiers et une dizaine de soldats.

"Un jour, il a passé par la ville quarante mille Bavarois. On a voulu qu'ils fussent tous logés aux environs de la place Stanislas. Qu'a-t-on fait? — On les conduisait par troupeau ce cent devant une maison dans laquelle ils entraient, s'installaient, buvaient et mangeaient. Il fallait, et il faut servir encore ces gens-là.

"Beaucoup d'habitants avaient quitté Nancy. Leurs maisons ont été ouvertes de force et remplies de soldats qui, ne trouvant personne pour les servir, se servaient eux-mêmes, défonçant les caves, les armoires, etc., etc. Tout cela est rigoureusement vrai.

"Dans les villages, c'était bien pis. Ils maltraitaient les habitants et se livraient à mille atrocités.

"A Pont-Saint-Vincent, un colonel et ses officiers ont *battu*, battu, vous entendez bien, la baronne S..., une femme du meilleur monde; ils ont fait leurs ordures dans sa chambre à coucher. A Laxou, près Nancy, ils ont transformé l'église en écurie, et ils ont attaché au cou de la vierge, de l'église un collier de têtes de canards. D'autres ont fait leurs ordures derrière l'autel.

"Ils ont affiché eux-mêmes la nouvelle de leur victoire de Sedan, en allemand et en français; on a arraché leurs affiches. Leurs hommes ont chanté le soir, devant les cafés de la place, des chansons infâmes. Les nôtres se sont immédiatement assemblés et ont chanté la *Marseillaise*. On a fait venir des troupes qui ont chargé la foule. On a arrêté un négociant nommé Thierry et on l'a condamné à mort. Il n'est pas exécuté, et peut-être sa condamnation sera-t-elle commuée en dix années d'emprisonnement dans une forteresse.

"Tous les matins on fusille des paysans. Le jour où la proclamation de la république a été connue, la ville a failli être mise à feu et à sang. On a placé à la barbe des Prussiens, sur la place Stanislas, une grande affiche portant ces mots: *Vive la République! Mort aux Prussiens!* Vous vous imaginez si tout le monde a crié: "Mort aux Prussiens!" Il y avait environ cinq cents personnes. Immédiatement elles ont été chargées par un bataillon prussien en permanence à l'hôtel de ville. Ceux qui n'étaient pas de garde se sont répandus par la ville, le sabre au poing, et il s'en est fallu de peu que cela ne dégénérât en une horrible boucherie. Il y a eu une vingtaine de blessés à coups de baïonnette.

"Il faut bien que je vous le dise, et prenez bien note de ceci, car on l'ignore à Paris. Nous connaissons à être très inquiets de la quantité de troupes qui arrive chaque jour. Vous savez que le chemin de fer fonctionne depuis Haguenau jusqu'à [illegible]. Il arrive des trains interminables de renforts.

"De plus, il est certain que par Sarrebruck il est arrivé un corps de Mecklembourgeois pour y remplacer l'armée de Steinmetz, qui se dirige à son tour vers Paris. Il faut dire cela afin qu'on soit prévenu à Paris pour la défense.

"Vous savez que la garde mobile de Nancy se défend à Toul depuis trois semaines avec un grand courage, et interrompt sous les murs de la ville, à la grande rage des Prussiens, la circulation du chemin de fer. Ils ont voulu bombarder Toul avec les canons de siège qu'ils ont pris à Marsal, mais les canons sont encloués heureusement.

"Depuis le 10 septembre, ils ont fait paraître un *Moniteur officiel du gouvernement de la Lorraine et du préfet de la Meurthe, publié par ordre exprès de la Lorraine, etc.* On y rend compte aux nouvelles diverses des fusillades quotidiennes.

"Je vous envoie le numéro de ce journal sous une autre enveloppe. On va forcer une partie des habitants à s'y abonner. L'imprimeur de la préfecture n'ayant pas voulu l'imprimer, on a fait occuper militairement son imprimerie et forcé ses ouvriers à travailler sous les menaces les plus sévères. Vous verrez par ce journal qu'ils comptent garder l'Alsace et la Lorraine.... Plutôt mourir!

"Les rassemblements de plus de trois personnes sont interdits.

"Voulez-vous avoir une idée des réquisitions que la ville a subies? On a commencé par les chevaux et les voitures, si bien qu'il ne restait pas 50 chevaux en ville. Le service de la voirie est fait à bras; puis ils exigent des centaines de mille de kilos de farine, de blé, d'avoine, de sucre, de café. N'a-t-on pas demandé en une seule réquisition 2,000 kilogrammes de café? On a eu toutes les peines du monde à leur faire comprendre que cela n'existait pas.

"Le gouverneur et sa suite (vingt personnes) sont nourris aux frais de la ville. Il arrive maintenant des réquisitions de pommades, vinaigres, et savons de toilette. L'autre jour, il y avait une réquisition de dix *kilomètres de flanelle* (sic) puis de cinquante litres de sirop de groseille et de framboise, confitures de Bar, etc. Quant aux réquisitions de champagne et de bordeaux pour célébrer leurs victoires, elles ne se comptent plus.

"Le champagne étant fort à leur goût, ils ne veulent boire que cela.

"Hier ils sont allés hier, ils ont fait demander à la cour de reprendre ses audiences. Le président a demandé à quel nom on rendrait la justice.

"Au nom des puissances alliées, dit le gouverneur.

"— Jamais, répondit le président.

"— Eh bien, au nom de la loi.

"— La loi est une abstraction, réplique le président, on ne peut pas rendre la justice au nom de la loi.

"Alors au nom de l'empereur!

"— L'empereur est déchu, et nous devons obéir au gouvernement que la France a choisi, bien que nous n'ayons pu en être informé régulièrement. Nous rendrons la justice au nom de la République.

"— Jamais! a crié le gouverneur, jamais!

"L'affaire en est là.

"Toutes les administrations ont été invitées à reprendre les travaux. Toutes ont refusé. On a aboli le monopole du tabac; aussi sommes-nous infestés de marchands de cigares allemands.

"La ville, outre les réquisitions dont elle est écrasée, est frappée d'un impôt *annuel* de *trois* millions, payables mensuellement. Quand ces horreurs finiront-elles?

"Le conseil municipal était indigné, avant-hier, d'une réquisition qu'on avait voulu faire, il avait voulu se retirer. Le gouverneur a dit: "Si le conseil se retire, chaque maison sera occupée militairement, et les hommes prendront de force ce que le conseil refuse de livrer sur réquisition."

"Que faire? Croyez-vous que ce dévouement ignoré à travers toutes les humiliations et les injures ne soit pas d'un difficile accomplissement?

"Je m'arrête.... Que Dieu nous délivre de ces épouvantables spectacles! La République fait des prodiges. Qu'elle nous sauve encore. C'est notre espérance, c'est notre rêve.... On l'a accueillie ici avec [bonheur]. Mais savez-vous ce que disent les Prussiens? Ils disent qu'ils veulent faire la paix avec Napoléon qui acceptera toutes leurs conditions, et qu'ils remettront sur le trône....

"Ils disent cela, les bandits!"

Réfutation des calomnies contre Napoléon.

Le *Journal de Bruxelles* vient de publier la lettre suivante dont l'insertion lui a été demandée :

"Wilhelmshœhe, 15 septembre 1870.

"Monsieur,

"Depuis les tristes événements survenus en France, l'empereur Napoléon n'a cessé d'être en butte aux attaques les plus violentes et à des calomnies de toutes sortes, auxquelles sans aucun doute il n'opposera que le mépris. Mais s'il est digne de lui de garder le silence en pareilles circonstances, il ne saurait être permis aux personnes qui lui sont attachées de laisser se produire, sans les réfuter certaines nouvelles qui se publient journellement sur son compte dans les journaux français et étrangers.

"Parmi les plus odieuses, il faut signaler celle donnée par un journal anglais, qui n'a pas craint d'attribuer les causes de la guerre aux embarras de la liste civile et à la nécessité qui en était résultée pour l'empereur de faire tous les ans un emprunt de cinquante millions au budget du ministère de la guerre, emprunts dont il fallait faire disparaître la trace en les noyant dans les dépenses d'une grande guerre.

"Une imputation aussi monstrueuse démontre, de la part de l'auteur de l'article, une ignorance profonde des lois qui régissent en France les finances de l'État, ou bien une mauvaise foi insigne. Les malversations ne sont guère possibles en France, car la comptabilité de la liste civile est l'objet d'un examen rigoureux et celle de l'État y est soumise au contrôle sévère du Corps législatif et de la cour des comptes.

"Un autre journal de Londres assure que tout le monde sait à Amsterdam que l'empereur Napoléon a placé une somme de dix millions de francs en actions des chemins de fer hollandais. Je démens formellement le fait, et j'affirme, en outre, que l'Empereur n'a pas un centime placé dans les fonds étrangers.

"Enfin, un journal allemand a présenté la situation de l'Empereur d'une manière toute différente et l'a dit tellement privé de ressources, qu'à Sedan l'état-major prussien aurait été obligé de lui avancer deux mille thalers. Cette dernière nouvelle n'est pas plus exacte que les précédentes.

"Je me borne à indiquer ces allégations si contraires à la vérité, non dans l'espoir de mettre fin aux attaques dirigées contre un souverain qui devrait en être préservé par le malheur même qui le frappe, mais afin de faire connaître combien peu elles sont fondées et peu dignes de foi.

"J'espère, monsieur, que vous voudrez bien donner à cette lettre une place dans les colonnes de votre journal, et, en vous en remerciant d'avance, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

"J. PIETRI,
"Secrétaire particulier de l'empereur Napoléon."

LA CHUTE DE STRASBOURG.

On mande de Strasbourg, 29 septembre :

L'événement prévu par tous s'est réalisé, et nous sommes enfin dans les murs de la célèbre forteresse. Depuis deux jours deux avant-postes avaient été pris, et il avait été pratiqué dans les murailles une brèche assez large pour livrer passage à une armée. Une capitulation prochaine était inévitable. Le mardi 27, à 4 heures de l'après-midi, un drapeau blanc fut hissé sur la cathédrale, et nous apprîmes bientôt après la reddition de la citadelle. L'armée entière accueillit la vue du drapeau par d'immenses acclamations. Les officiers se jetèrent dans les bras les uns des autres, les soldats en firent autant.

Les généraux Werder et Ulrich ont eu un entretien pour la première fois, le 28, après la signature de la capitulation. Le général Ulrich, s'avançant vers le commandant allemand dit, d'une voix profondément agitée : "J'ai succombé devant une force irrésistible, alors qu'une plus longue résistance n'aurait été qu'un sacrifice inutile d'hommes braves. J'ai la consolation de savoir que je me suis rendu à un ennemi honorable."

Le général Werder, très affecté, plaça les deux mains sur les épaules du commandant français et lui répondit : "Vous vous êtes battu bravement. L'ennemi vous en rend autant d'honneur que peuvent le faire vos propres compatriotes."

Toutes les armes ont été rendues, excepté les épées des officiers. La ville n'a pas souffert autant qu'on l'avait dit du bombardement. L'extérieur de la cathédrale est très endommagé, pas assez toutefois pour ne pouvoir être réparé. Quelques belles maisons sur la place de la Cathédrale sont brûlées. C'est à l'Est de la ville que la destruction est la plus grande. Parmi les bâtiments détruits est la belle bibliothèque publique. On dit que les livres les plus précieux en ont été enlevés et placés en lieu sûr. Il paraît que les habitants n'ont pas beaucoup souffert du manque de nourriture, mais ils n'avaient pas d'eau potable. Il est inexact que le général Ulrich se soit montré brutal envers la population. Il a fait preuve au contraire de beaucoup d'humanité envers les citoyens. Il y a lieu de se féliciter que cette magnifique et intéressante ville n'ait pas été irréparablement abîmée.

—On lit dans le *Moniteur universel* :

M. le général Pellé et son aide-de-camp, M. de Ramvilliers, ont été faits prisonniers à Sedan.

Le brave général a refusé, ainsi qu'un de ses collègues, d'adhérer à la capitulation.

Voici la lettre qu'il vient, à ce sujet, d'écrire à sa femme :

"Sedan, 3 septembre.

"Je suis prisonnier de guerre avec toute l'armée.

"Jamais aucun peuple n'a subi un tel affront.

"Dis à ton frère que s'il lit la convocation de la réunion du conseil de guerre, tenu pour la reddition de l'armée, il verra que deux généraux n'ont pas partagé l'avis de se rendre. On ne les a pas nommés. Dis lui qu'il écrive, et que tout le monde sache bien que les deux généraux qui n'ont pas adhéré sont le général Pellé et le général Carré De Bellemare.

"Le général de division,
"PELLÉ."

On sait que ces deux généraux ont ensuite échappé aux Prussiens. Ils sont à Paris.

UNE RÉPONSE FRANÇAISE.—Nous lisons dans une correspondance :

"Entretemps la nouvelle de la défaite de Mac-Mahon était arrivée. Elle fut communiquée au commandant de Schelestadt et la population fut invitée à user de toute son influence auprès du commandant pour le déterminer à capituler afin d'épargner la ville. Voici la réponse du commandant :

"Division militaire.
"Place de Schelestadt.
"Schelestadt, le 4 septembre 1870.
"Monsieur le commandant.

"Quels que soient les événements qui aient pu se passer, je n'ai qu'une réponse à donner à la communication que vous me faites l'honneur de m'adresser. Mon devoir est de conserver à la France la place de Schelestadt et je saurai le remplir.

"Veuillez agréer, M. le commandant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

"Le commandant supérieur de la place,
"Comte DE REINACH."

MAC-MAHON.

L'*Union* publie une lettre très intéressante, signée de la sœur Marie-Madeleine, qui soigne le maréchal Mac-Mahon, à Pourru-aux-Bois :

Me voilà prisonnière et bienheureuse prisonnière, je vous assure. M. le maréchal Mac Mahon va aussi bien que possible. Quelle riche et puissante organisation.

Je n'ai jamais rencontré un malade aussi patient que M. le maréchal. Voilà près de huit jours qu'il est dans la même position, et impossible de faire son lit qui n'a pas de sommier. Jamais une plainte pendant les pansements; qu'on coupe, qu'on taille dans cette affreuse plaie qui lui traverse toute la hanche, et dans laquelle un enfant de dix ans pourrait retourner le poing, l'on n'entend pas un gémissement.

Quoi qu'on lui donne, quoi qu'on lui fasse, c'est toujours : Très bien, ma bonne Sœur. Jamais un murmure contre les causes ou les effets de nos malheurs. Il a fait ce qu'il a pu, et croit que les autres l'ont fait aussi.

Dès qu'il sera en état de supporter le voyage sans de graves inconvénients, il partira pour le fond de la Prusse rejoindre ses soldats malheureux. Le chef doit donner l'exemple, voilà son raisonnement.

M. le maréchal et madame la maréchale sont d'une bonté parfaite. J'ai beaucoup d'occupation pour préparer les linges et la charpie pour tous ces pauvres blessés, car le bon maréchal veut qu'ils soient pansés chez lui et comme lui.

—Une protestation se signe en ce moment à Paris et en Lorraine contre toute pensée de séparer du sol national français une portion quelconque des départements qui ont jadis formé l'ancienne province de Lorraine.

Texte de la protestation.

"Les soussignés, tous Lorrains d'origine ou habitant la Lorraine, protestent contre la pensée qu'une portion quelconque des départements qui ont jadis formé l'ancienne province de Lorraine, puisse être jamais séparée de la France. Ils renercient le gouvernement de la défense nationale d'avoir pris pour base de sa politique extérieure l'intégrité des territoires aujourd'hui si intimement unis et si profondément attachés à la commune patrie. Nul effort, nul sacrifice ne leur coûtera pour prouver à leurs concitoyens et à l'Europe qu'ils entendent vivre et mourir Français."

— Nous apprenons, dit l'*Echo de Saône-et-Loire*, que sur tous les points de l'arrondissement se forment des associations de laboureurs, dans le but de cultiver les champs de ceux qui ont dû partir pour l'armée. Des ecclésiastiques eux-mêmes, paraît-il, ont offert leur concours.

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'État de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE.

Le *Journal officiel* du 17 contient le tableau des représentants à élire par chaque département. Il y en a 753 pour les 89 départements et 11 pour l'Algérie et les colonies, ce qui donne un total de 764. Dans ce chiffre le département de la Seine figure pour 43.

Le même numéro contient le décret suivant qui a été depuis modifié par un autre fixant les élections de l'assemblée au 11 octobre :

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1er. Il sera procédé dans toutes les communes de France à une nouvelle élection des conseils municipaux.

Art. 2. Le nombre des conseillers à élire et le mode de l'élection sont réglés par la législation existante.

Art. 3. Le premier tour de scrutin aura lieu le dimanche 25 septembre; le second tour, le mercredi 28.

Art. 4. Les conseils municipaux élus nommeront les maires et adjoints le jeudi 29.

Art. 5. Les élections pour l'Assemblée constituante sont avancées au dimanche 2 octobre.

Elles auront lieu conformément aux dispositions du décret du 15 septembre.

NOTA. — Un décret réglera demain les élections municipales de Paris et de Lyon.

Paris, 16 septembre 1870.

(Suivent les signatures).

CHRONIQUE LOCALE.

AMÉLIORATIONS LOCALES.—La communication suivante est pleine de sens et de raison et ne demande que ce qui est juste. Nous la recommandons, en conséquence, à l'attention de nos administrateurs municipaux :

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Nous venons de payer nos taxes de ville; en les comparant avec celles de l'année dernière, nous les trouvons au moins doublées. Nous nous adressons donc, par la voix de votre estimable journal, aux administrateurs nommés par M. Warmoth, pour leur faire savoir que malgré cette augmentation énorme de taxes, nous ne sommes pas aussi favorisés que ceux qui habitent d'autres portions de la ville; nous n'avons pas d'éclairage, nous n'avons pas de conduits d'eau, mais, par contre, après des pluies torrentielles, nous avons des inondations qui nous empêchent de sortir pendant des journées entières. Ce ne serait que justice pourtant, qu'après avoir satisfait aux énormes exigences du fisc, nous eussions la même protection et les mêmes privilèges que les autres contribuables.

Il y a des années que nous demandons pour les quartiers populeux du faubourg Tremé, la pose de tuyaux d'eau qui, certes, donneraient de beaux revenus, mais en vain. Nous avions l'espoir que la ville, en prenant possession des Water-Works, agrandirait le service de l'usine et nous doterait d'une distribution d'eau plus large et plus libérale, mais pas du tout; la ville, dit-on, est obérée et ne peut faire de pareilles dépenses. Ainsi, malgré les taxes énormes qui ne font qu'augmenter, malgré le fleuve où à cent pas d'ici coulent les eaux les plus abondantes du monde, nous sommes toujours sur le qui-vive, nous attendant d'un moment à l'autre à voir des quartiers entiers devenir la proie des flammes, comme cela est arrivé plusieurs fois à Lafayette et dans ce District.

C'est là pourtant une question bien importante pour nous, et qui a été agitée bien souvent, mais il paraît qu'ici plus une question est importante et moins nos autorités municipales s'en occupent. Ah! s'il s'agissait de chiens et d'oiseaux, cela mériterait plusieurs colonnes du journal officiel et l'on se mettrait tout de suite à l'œuvre, mais il ne s'agit que d'eau; allons donc! c'est trop fade.

VOS ABONNÉS
Du Faubourg Tremé.

RAPPORT MORTUAIRE.—Du 5 au 6 octobre à 6 heures du soir, il y a eu à la Nouvelle-Orléans 40 décès dont 15 causés par la fièvre jaune. Ont succombé au fléau, les personnes dont les noms suivent :

Catherine Old, 28 ans, Allemagne, rue de la Victoire.

Eri Schroeder, 25 ans, Allemagne, rue Tchoupitoulas.

Emile Vandin Borr, 22 ans, Nlle-Orléans, rue St-Philippe, 68.

Dimsus de Frederick, France, 18 ans, Asile Français.

François Morin, 23 ans, France, Hôtel-Dieu.

George Keeuhger, 32 ans, France, Hôtel-Dieu.

Robert Duncan, 28 ans, Irlande, Hôpital de Charité.

James Hart, 22 ans, Irlande, Hôpital de Charité.

William Stover, 18 ans, Allemagne, Hôpital de Charité.

Alex. Smith, 38 ans, Danemark, Hôpital de Charité.

Charles Toul, 29 ans, Irlande, Hôpital de Charité.

Fred. Castell, 36 ans, France, Hôpital de Charité.

Vanya Pruden, 40 ans, France, Hôpital de Charité.

Louis Bescou, 30 ans, France, Hôpital de Charité.

George Speaker, 35 ans, Allemagne, Hôpital de Charité.

ENQUÊTES.—Le coroner Avila a fait une enquête sur le corps de Owah-ing, chinois, âgé de 57 ans, mort de maladie à bord du navire *Charles Auguste*, récemment arrivé de la Chine et amarré à Slaughterhouse Point.

Aussi, une enquête à bord du même navire, sur le corps de Wouglish Tiong, chinois, âgé de 38 ans, mort d'une affection du cœur.

MODIFICATION DE LA LOI DE REVENU.—On sait que le Congrès, pendant sa dernière session, a modifié la loi de revenu et aboli divers impôts. Une des taxes supprimées est celle qui frappait les reçus. Toute quittance de $20 et au-dessus devait porter un timbre de 2 cts. Depuis le 1er octobre, le timbre n'est plus nécessaire. Puissent toutes les taxes qui pèsent si lourdement sur nous disparaître comme celle-ci.

NOMINATIONS.—MM. Sam. Boyd et V. Ad. Rozier, qui avaient été nommés sur le ticket démocratique comme candidats pour représentants du premier district à la Législature, ayant refusé la nomination, MM. Frank Wheaton et Paul Howard ont été nommés à leur place. Ces nominations paraissent donner une satisfaction générale.

LES PRÊTRES-QUÊTEURS.—L'archevêque de la Nlle-Orléans, dans le mandement qu'il adresse aujourd'hui au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de son départ pour Rome, met le public catholique en garde contre les prêtres-quêteurs qui viennent si souvent exploiter notre ville. Voici en quels termes s'exprime Mgr Perché :

"Sachant que plusieurs prêtres des diocèses étrangers, et même d'outre-mer, se proposent de venir, comme les années précédentes, exploiter la charité de nos catholiques dont la générosité est inépuisable, mais n'est pas toujours assez prudente, et voulant extirper cet abus, nous avons donné à ce sujet à notre Vicaire-Général les instructions qu'il devra suivre et que nous portons ici à votre connaissance.

"Si quelquefois, par exception, la permission de dire la messe est accordée à ces prêtres quêteurs, elle ne le sera jamais pour plus de huit jours. De plus la permission de dire la messe n'entraîne point la permission de prêcher; et nous défendons absolument qu'aucun de ces prêtres soit admis sous aucun prétexte, à prêcher, ou à faire des lectures ou discours publics. Messieurs les curés, au lieu de recommander et d'encourager ces quêteurs, comme cela a lieu quelquefois, comprendront qu'il est de leur intérêt autant que de leur devoir de nous aider à extirper un abus qui est devenu intolérable. Ils mettront leurs paroissiens en garde contre la rapacité de ces quêteurs qui plusieurs fois se sont vantés d'avoir emporté d'ici des sommes considérables, et ne témoignaient leur reconnaissance qu'en calomniant notre population." Et ils feront ressortir l'inconséquence de ces catholiques qui jettent leur argent à des hommes dont le passé leur est inconnu, dont l'état présent est très équivoque, dont l'objet prétendu charitable est très problématique, et qui négligent leurs propres prêtres qui s'épuisent pour eux, et laissent languir nos œuvres locales qui ont si grand besoin d'être soutenues.

"Avis à qui de droit."

LE PROPAGATEUR CATHOLIQUE. — Ce journal annonce qu'il aura une partie anglaise à partir de samedi prochain, 15 octobre, et qu'il s'est, dans ce but, assuré la collaboration de plusieurs écrivains distingués. Nous félicitons sincèrement nos confrères de cette preuve matérielle de prospérité.

DÉPART DE L'ARCHEVÊQUE PERCHÉ.—Le nouvel archevêque de la Nlle-Orléans doit partir lundi pour se rendre à Rome, où, selon la coutume, il est tenu d'aller rendre ses hommages au Souverain-Pontife.

Mgr. Perché ne pensait entreprendre ce voyage qu'au printemps prochain, mais la reprise des travaux réguliers du Concile l'obligent à partir immédiatement.

SENTENCES.—Henry Clay, (couleur) convaincu d'avoir volé un porte-feuille contenant $40, a été condamné à un an de prison.

John Emory, pour assaut et batterie, à un an de pénitencier.

Justine et Quatoie ont été convaincus d'avoir volé $200 dans le tiroir de Mr. Burke, rue Ste-Anne. Justine a été recommandée à la clémence de la Cour.

Geo. Ford, pour un vol de souliers, à 10 jours de prison.

Henry McGinny, pour vol, à 10 jours de prison.

Richard Robertson, pour assaut avec armes dangereuses, à 6 mois de prison.

VOL CONSIDÉRABLE.—Jeudi soir, vers 10 heures, un voleur s'est introduit dans la paisible et presque solitaire demeure du Dr. Mercer, rue du Canal, et a enlevé $300 en billets et quatre bonds de ville de $1000, portant les Nos. 1015, 1017, 1018 et 1020. Tout cela se trouvait dans le tiroir particulier de l'excellent docteur.

COUP DE PISTOLET.—Hier soir, vers 11 heures, un nommé Thomas Mullen a reçu un coup de pistolet qui l'a atteint au poignet droit. Le coup a été tiré par un nommé John McCommack, au coin des rues St-Charles et Canal. L'homme blessé a été conduit à l'Hôpital et McCommack à la Station de la rue Lafayette. Ses amis assurent que le coup a été accidentel et on a vu McCommack pleurer en racontant comment le fait s'était passé.

L'AFFAIRE DU COUP DE POIGNARD.—Le 29 septembre, Donelly tua d'un coup de poignard un nommé Kelly, rue Laurent, dans le 4ème District. Hier, Donelly, sa femme et son fils, comme complices, ont été traduits devant le recorder Weber qui, après leur avoir fait subir un interrogatoire, les a renvoyés tous les trois devant la cour Criminelle.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Les Prussiens dans le département de l'Eure.

Ils sont repoussés de plusieurs villes dans le département d'Eure et Loire.

Le général Bourbaki est rentré à Metz.

Communication souterraine de Paris à Tours.

5000 hommes des forces pontificales au service de France.

Combat entre Laon et Brugères.

Les gardes nationaux ont tenu bon contre l'artillerie prussienne.

Les Prussiens repoussés de Gisors.

Levée en masse dans les Vosges.

Les francs-tireurs occupent toutes les passes.

Les Prussiens continuellement harassés.

Les socialistes de Paris.

Ils demandent la confiscation des biens des Bonapartistes et le partage des vivres.

Rareté de combustible à Paris.

Lettre de Louis Blanc au peuple Anglais.

Il recommande Paris comme la capitale du Monde.

Circulaire de Bismark.

Il se défend de vouloir faire une guerre de conquête.

La France restera, dit-il, une puissance de premier ordre.

Nouvelles Européennes

Tours, 7 oct.—Le général de la Motterouge, commandant de l'armée de la Loire, est arrivé. Il arrive de tous les points des armes et des approvisionnements.

Un décret du ministère de la guerre règle la formation des cours militaires et rappelle toutes les lois depuis mars 1870.

Londres, 7 oct.—La garde royale prussienne est au nord de Paris, entre le canal de l'Ourcq et le chemin de fer du Nord. Le 6e corps est à sa droite et le 12e à sa gauche. La tâche de détourner les eaux du canal de l'Ourcq est confiée aux pionniers de la garde. Les eaux de l'Ourcq tombent dans la Seine à quelques milles au dessous de Paris, et l'objet est de couper l'approvisionnement d'eau aux assiégés. Idée absurde, puisque la Seine coule au milieu de Paris.

Les canons prussiens sont presque tous en position devant Paris, et le bombardement commencera de toutes les batteries simultanément dès que les arrangements seront complétés.

Belfort, Schelestadt et Neu-Brissac seront attaqués immédiatement.

Les troupes qui ont pris Toul ont été chargées de prendre Soissons.

Les Prussiens ont parcouru les départements de la Marne, de l'Orléanais et de la Picardie sans trouver les nouvelles levées françaises.

Les Prussiens ont évacué Mulhouse et marchent sur Altkirch.

Bruxelles, 7 octobre — Il y a des symptômes de révolte parmi les prisonniers au camp de Beverloo. On y a envoyé des carabiniers belges par mesure de précaution.

Londres, 7 octobre — Les Prussiens occupent en force Pacy et Vernon, villes du département de l'Eure. Les gardes nationaux ont fait une résistance vigoureuse, mais inefficace de ce côté.

Vendôme, 6 octobre, 6 heures du soir — Les Prussiens ont été repoussés de Janville, Toury, et autres villages voisins dans le département d'Eure-et-Loire. La route entre Vendôme et Toury est remplie de gardes nationaux. Il règne un grand enthousiasme dans cette partie de la France.

Tours, 7 oct.—La capitulation du général Ulrich a été approuvée par le gouvernement ici. Ulrich est pleinement d'accord avec le gouvernement.

Londres, 7 oct.—Le général Bourbaki a obtenu la permission de rentrer à Metz. Des ordres dans ce but ont été donnés par le roi Guillaume avant que Bourbaki partit pour sa mission infructueuse en Angleterre.

Le prince Pierre Bonaparte est ici.

Les prisonniers français ont été retirés de Beverloo et placés dans un camp retranché précédemment occupé par la milice à Anvers.

Les restes de Paul de Cassagnac ont été enterrés à Cassel.

St-Petersbourg, 7 oct.—Les journaux aujourd'hui rejettent l'assertion que la visite du général Ignatief à Odessa avait un caractère personnel et non politique.

Vienne, 7 oct.—Le budget supplémentaire du ministère de la guerre s'élève à la somme de 53 millions de florins. Newmeyer, le chef des ouvriers, a été condamné à cinq mois de prison pour excitation à la révolte.

Londres, 7 oct.—La lumière du phare d'Andrasman, Ecosse, a été changée; elle est maintenant blanche et brillante et paraît toutes les vingt minutes. (Secondes probablement.)

Londres, 7 oct.—La *Gazette* de Cologne et l'*Indépendance belge* affirment que Paris et Tours sont en communication par un fil télégraphique souterrain.

Les journaux belges disent que les Prussiens ont été alarmés de l'approche de l'hiver et qu'ils sont disposés à presser le siège de Paris.

Epernon a été complètement évacué par les Prussiens; il y en a encore 3,000 à Rambouillet.

Les Français disent que la cavalerie ennemie à Toury comprenait 1,500 hommes et non 5,000 comme on l'avait dit.

Une dépêche de Bonneval, Eure et Loire, datée de jeudi soir, 6, dit : "L'ennemi évacue le pays au delà de Toury et il a l'air de se replier sur Etampes."

Le gros canon pour le fort d'Ivry, au Sud de Paris, est bientôt prêt à être mis en position. Sa portée est de 8 kilomètres, et il exige 35 kilogrammes de poudre à chaque décharge.

Le général Branchitsch a été nommé gouverneur militaire de Versailles.

Les Bavarois qui assiègent ou observent Bitche, ont des huttes en bois au lieu de tentes.

Londres, 7 oct.—Un terrible tremblement de terre a eu lieu dans la Colombie. Plusieurs villages ont été détruits et il a péri beaucoup de monde.

Le général La Marmora partira lundi de Florence pour aller à Rome.

Tours, 7 oct.—Les forces pontificales, fortes de 5000 hommes sont arrivés à Tours et sont entrées au service de la France.

Montargis, 7 oct.—Le poste prussien à Egandara, comprenant trois hommes, a été massacré par les turcos.

Tours, 7 oct.—Le général Cambriel rapporte au ministre de la guerre, d'Epinal, le 6, que tous les ennemis dans cette région se dirigent vers Neu-Brisach; il y avait eu là des escarmouches la veille, mais sans résultat sérieux. Les villages autour d'Epinal sont remplis de troupes.

Un combat a eu lieu hier entre Laon et Bruyères, contre cinq à dix mille Prussiens appuyés par de l'artillerie. Les troupes françaises appuyées par des gardes nationaux, ont maintenu leurs positions.

Une dépêche d'Evreux indique un grand enthousiasme de la part des gardes mobiles, qui se lèvent en masse pour résister aux réquisitions des Prussiens.

Tieven, par la voie de Tours, 7 oct.—On rapporte avec certitude que le gouvernement italien a pris l'initiative de déclarer qu'il n'a pas l'intention de réclamer Nice à la France.

Bruxelles, 7 octobre.—L'*Echo Belge* dit : Il y a une grande activité partout pour protéger la frontière. Le siège de Mézières et de Rocroy près de la ligne est supposé être le motif de ces préparatifs.

Rome, 7 octobre — Les Jésuites quittent la ville.

Rouen, par Tours, 7 oct.—Les Prussiens, à Gisors, ont été repoussés par la garde nationale. L'ennemi n'en a pas moins formé un camp près de la ville, camp fort de 2000 hommes. Les communications télégraphiques sont interrompues avec ce point et aussi dans la direction de l'Est.

Tours, 7 octobre — Les télégrammes reçus montrent que les Prussiens s'avancent d'une manière continue dans l'Est et le Sud-Est de la France, se dirigeant vers Lyon.

Les journaux disent qu'il y a un soulèvement général dans les Vosges. Pas de troupes régulières, mais les vieillards eux-mêmes sont sous les armes. Les francs-tireurs occupent toutes les passes et ne font pas de quartier à l'ennemi qu'ils harassent jour et nuit, arrêtant des convois, coupant les communications et les chemins.

Une circulaire du ministère enjoint aux généraux de procéder immédiatement à l'organisation de cours martiales pour assurer la discipline.

New York, 7 oct.—Dépêche au *Times*.—Londres, 7 oct.—Des lettres de Paris datées du 3 oct. disent que l'opposition des socialistes est toujours à l'œuvre et dans l'ascendant. Ils demandent maintenant la confiscation des biens de tous ceux qui ont quitté Paris, au profit des défenseurs du pays et la séquestration des biens de tous les complices de l'usurpation bonapartiste. Le gouvernement a été assez faible pour céder dans quelques cas.

La question des vivres commence à devenir sérieuse. Les clubistes disent que les provisions appartiennent au peuple. 5,000 bœufs et 5,000 moutons sont tués par jour, ce qui serait peut-être assez pour tous, si l'on en faisait une distribution équitable.

Mais, malheureusement, beaucoup de gens achètent la meilleure partie en qualité et en quantité et il n'en reste rien pour les pauvres. Les épiceries ont été fermées par le peuple, parce qu'elles avaient élevé leurs prix. Il n'y a pas de fourrage pour les chevaux qu'on tue pour en avoir la chair.

Il ne reste presque plus de bois et de charbon de bois, ce qui est un sérieux inconvénient pour le peuple. Malgré cela la ville peut encore tenir quelques semaines, sans craindre la famine, et l'affaire est bien menée.

Le gouvernement a fixé le prix de la viande et a requis la remise de toute la farine et de tout le blé qui se trouvent en ville.

Le Dr Swinburne représente les blessures causées par les fusils à aiguille comme terribles. Les balles sont plus grosses qu'aucune de celles qui aient jamais été employées par des armées belligérantes.

Notre correspondant de Rome décrit les scènes qui ont accompagné le vote sur le plébiscite. Il dit qu'il a visité la plupart des collèges électoraux et il affirme qu'on ne pouvait adopter un meilleur plan. Toutes les classes de la population ont voté excepté les prêtres et leurs adhérents. Dans un collège, on a vu un objet de curiosité particulière et d'applaudissement : c'était un moine avec un habit à capuchon décoré des couleurs nationales, allant avec tout le monde déposer son vote pour la Liberté. Il a été seul à représenter aux polls l'habit religieux et l'église.

J'ai vu le carnaval dans ses plus beaux jours, mais je n'ai jamais vu à Rome tant d'entrain, d'hilarité et de joie spontanée.

Le dommage matériel fait à la ville par l'assaut des Italiens est le dommage causé à la Porta Pia, au porron, à la porte et aux fenêtres du palais de Latran. Le palais Wilsien et le toit de la Scala Santa n'ont éprouvé aucun dommage. Le grand Palais de la Villa Bonaparte a été brûlé par des projectiles qui ont pénétré par le toit. Le changement du nom des rues a commencé et les armes du Pape disparaissent rapidement des édifices publics.

Dépêche à la *Tribune* : Londres, 7 oct—Louis Blanc a adressé un appel au peuple anglais qui a paru dans le journal officiel de samedi dernier. Il dit que le siège de Paris est un monstrueux phénomène qui sera le scandale de l'histoire. La civilisation est prisonnière dans Paris. Le roi de Prusse est l'Attila du 19e siècle.

Il fait un appel au peuple anglais, non par pitié, car la France républicaine a droit aux sympathies de tous. Il décrit alors la guerre qu'il dit être du pangermanisme et non à la France. La Prusse aurait dû arrêter la guerre après la capitulation de Sedan, quand l'Empire avait disparu et que la république avait été proclamée. Il cite un article du *Daily News* du 7 septembre qui dit que le parti républicain n'est en aucune manière responsable de la guerre actuelle, etc., etc.

Il défie qui que ce soit de nier cela. Depuis le 4 septembre, leur parti a présenté les aspirations et le génie de la France. Il n'est pas vrai de dire que la nation française ait ce terrible conflit sur la conscience. Le roi de Prusse est un joueur déterminé, mais le jeu sanglant des batailles peut tourner contre lui. Blâme Blanc conclut ainsi :

Si le peuple anglais comprend que notre politique est celle du monde entier, étant celle de la justice, c'est à elle à agir. En laissant le droit être conquis, non décidé, une nation qui, par son indifférence, sanctionne maintenant les saturnales de la force, court risque de les subir, et mérite de les subir. C'est l'affaire du peuple anglais à aviser; la nôtre est de prouver au monde que notre conduite est juste et, cela étant bien compris, de mourir pour le droit, qui ne meurt jamais, ou de conquérir avec lui.

New York, 7 octobre—Un correspondant de la *Tribune* écrivant de Berlin en date du 6, dit : La circulaire suivante de Bismarck est datée du 16, de Ferrières :

"D'après les rapports qui ont été publiés dans les journaux, il paraît que la délégation du gouvernement français à Tours a officiellement annoncé que le soussigné avait déclaré à M. Favre que la Prusse continuerait la guerre pour réduire la France au rang de puissance de deuxième ordre.

Bien que ces expressions n'aient été employées que pour influencer une classe novice, en fait de négociations internationales et ignorant la géographie de la France, cependant comme cette déclaration officielle porte la signature de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon — membres du gouvernement d'une grande puissance européenne, j'invite votre excellence à la mettre dans son vrai jour dans vos rapports officiels.

Dans mon entrevue avec M. Favre, la question des conditions de la paix ne fut pas formellement prise en considération. Sur sa demande réitérée, je communiquai au ministre français, d'une manière générale, les mêmes vues qui ont fait le sujet principal de la circulaire datée de Meaux du 13 septembre.

Les demandes dépassant celles qui y sont contenues n'ont jamais été faites par moi. La cession de Strasbourg et de Metz que nous recherchons, implique une réduction du territoire français égal en superficie à l'agrandissement réalisé par l'annexion de la Savoie et de Nice.

La population de ces provinces, obtenues de l'Italie, était de 750,000. Quand on considère que la France, suivant le recensement de 1866, compte 38,000,000 d'habitants, sans compter Alger qui fournit maintenant une part essentielle des forces de guerre françaises, il est évident qu'une réduction de 750,000 ne change rien à l'importance de la France.

Nous laissons à ce grand empire les mêmes éléments de puissance dont la possession le mit à même d'exercer dans la guerre orientale et italienne une influence si décisive sur les destinées de l'Europe. Ces quelques points suffiront pour résister avec succès à la logique des événements et à l'exagération de la proclamation du 24 du mois dernier.

J'ajouterai que dans ma communication avec M. Favre j'ai appelé directement l'attention sur ces vues et je n'ai pas besoin d'assurer Votre Excellence que je m'abstiens de toute allusion offensive aux conséquences de la guerre actuelle pour l'avenir de la France, une des grandes puissances du monde.

(Signé) : BISMARK.

Nouvelles de Washington.

Washington, 7 oct.—Le Président a donné l'assurance à une délégation de la république irlandaise que le général O'Neil et ses compagnons seront promptement relâchés.

Washington, 7 octobre.—La route de Charlottesville est maintenant ouverte, ainsi que les autres routes récemment inondées.

Dans une affaire où, pendant la dernière guerre, une personne engagée dans des actes d'hostilité contre le gouvernement des Etats-Unis avait transporté la propriété à son beau-père pour éviter la confiscation, lequel avait retransféré la propriété à son gendre, quand il y eut certitude que les terres ne seraient pas confisquées, le commissaire du Revenu décida qu'un tel transfert conférait une succession taxable au gendre et que dans toutes les circonstances le retour conféré à celui qui reçoit une succession en vertu de la section 126 de l'acte du 30 juin 1864.

Nouvelles Diverses.

New York, 7 oct.—Un grand nombre d'émigrants français, dont beaucoup sont impérialistes, sont arrivés par le St Laurent.

Il n'y a pas eu de nouveaux cas de fièvre jaune depuis deux jours.

Forteresse Monroe, 7 octobre—Une forte bourrasque du Nord-Est se fait sentir ici.

Boston, 7 oct—Une revue du commerce de San-Francisco pour les derniers 9 mois montre que les importations étrangères, sans compter les droits et le fret, s'élèvent à $12,080,000. Marchandises libres 3,515,000. Les demandes d'or pour acquitter les droits se sont élevées à 20,180,000.

Le Revenu, dans le district de San-Francisco, a touché 3,007,000. Le nombre de navires arrivés a été de 2500 avec un tonnage de 793,000. Les exportations se sont élevées à $11,596,000, dont $4,473,000 en blé, $5,780,000 en farine et $1,275,000 en laine.

Les exportations d'espèces ont été de $35,735,000. Les monnaies frappées se sont élevées à $14,880,000. Il est arrivé 49,600, et il y a eu 36,800 départs.

Raleigh, 7 oct—Wm Stinson (couleur), qui a commis un viol sur une femme blanche âgée, il y a quelque temps, dans ce comté, a été condamné, aujourd'hui, par la Cour Supérieure, à être pendu le 4 novembre. Le jury était composé entièrement de gens de couleur.

New York, 7 oct. 9 h. 1/2 du soir.—La fameuse partie de billard qui se joue entre Dion et Rudolph n'est pas encore terminée. Jusqu'à présent Rudolph compte 310 points et Dion 283. Tim. Flynn a été nommé juge des coups.

Minuit.—Rudolph a maintenant 1,315 points, et Dion 1,980.

San Francisco, 7 octobre — Des avis de Sidney (Australie) en date du 1er septembre ont été reçus. Il y a eu une grande inondation dans l'intérieur de cette contrée, ce qui a retardé l'envoi des laines. On a découvert de nouvelles mines d'or. Les récoltes de blé seront mauvaises.

Le gouvernement de Victoria refuse d'accorder des subsides à la compagnie de navires à vapeur pour la Californie, ou de permettre la transmission des lettres pour l'Angleterre par cette voie.

Honolulu, 27 septembre — La reine douairière, veuve de Kamecameha III, est morte le 20 de ce mois.

Lexington, 7 oct.—Le général R. E. Lee continue à aller mieux. Il peut maintenant s'asseoir sur une chaise et l'on espère avec confiance qu'il pourra se mouvoir bientôt.

Nouvelles européennes.

Liverpool, 7 octobre, après-midi — Coton sur mer 394,000 balles dont 28,000 de provenance américaine.

Londres, 7 oct. au soir.—Consolidés clos à 92 1/2.

Liverpool, 7 oct. au soir.—Le coton a clos calme; Upland, 8 3/4 à 8 3/4; Orléans 9. Vente aujourd'hui de 10,000 balles, dont 2,000 achetées pour l'exportation.

Marchés Américains.

New York, 7 oct. au soir.—Les transactions dans Wall street n'ont pas été importantes. Escompte, 7 à 9. L'or était stable à l'ouverture, mais a acquis plus de fermeté à la clôture, 113 1/2. Dans les sécurités du Sud, les Louisiane ont été à 70 1/2; les Levées à 75 1/4.

Memphis, 7 octobre — Coton plus ferme; Middling 14 3/4. Stock 3,900.

New-York, 7 octobre au soir.—Coton calme à la clôture. Vendu 2,000 balles. Uplands 16 3/8. Farine modérément active.

Galveston, 7 octobre — Coton en demande modérée, avec une hausse légère. Bon Ordinaire 13. Stock 3,086.

Savannah, 7 oct—Coton actif aux pleins prix. Mid. 14 3/4. Vendu 1000 balles. Reçu 976. Stock 23,680.

Boston, 7 oct—Coton calme. Mid. 16 1/2. Vendu 300 balles. Stock 5000.

Cincinnati, 7 oct—Coton stable. Farine ferme et en demande modérée; celle "extra family" 5 75 à 6. Le maïs est languissant et sans changement; l'avoine en demande modérée. La graisse est tenue ferme à 15 1/2. On s'attend à une hausse sur les viandes salées en grenier, et les détenteurs ne sont pas anxieux de vendre. Epaules 12, plats-côtés 14 1/2, épaules fumées 13 3/4, côtés désossés 16 3/4 à 17 3/4. Tabac ferme et en demande. Vente de 82 boucauts, aujourd'hui, de 5 20 à 6; whisky 86 à 87; beurre et œufs sans changement.

St Louis, 7 oct — Farine calme et sans changement dans les prix. Provisions en bonne demande et prix en hausse.

Chicago, 7 oct—Farine languissante et prix nominaux; maïs mélangé 62 1/2.

Charleston, 7 oct—Coton ferme; middling 14 3/4. Vente de 500 balles. Reçu 2169. Stock 13,076. Vente de la semaine 4500 balles.

Louisville, 7 oct—Toile d'emballage en faibles demandes. Le coton est en bonne demande et en hausse; middling 15 1/4. Graisse recherchée à 15 cts. Farine sans changement. Les viandes salées en grenier sont en demande; épaules 13, plats-côtés 16, désossés 17. Tabac ferme. Vente de 76 boucauts aujourd'hui de 5 75 à 35, "pooled leaf" à "good sound lugs," et 6 75 à 13, pour les feuilles ordinaires à bonnes.

Nouvelles des rivières.

Memphis, 7 octobre.—Descendu : Julia. Le fleuve monte. Temps nuageux. Thermomètre 78.

Vicksburg, 7 octobre — Descendu, à 6 heures P. M., le R. E. Lee.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 7 octobre, 5 h. P. M.—Arrivé, le navire Nimbus, en 59 jours de Hambourg, sur lest; la barque Salomon, en 31 jours de Liverpool avec du sel.

Dépêches d'hier soir.

Berlin, 7—Le Wurtemberg soulève des difficultés économiques à propos de l'union allemande. La Bavière désire que la confédération soit unie par des traités.

Londres, 7 oct.—Le "Pall Mall Gazette" publie la nouvelle suivante qu'il a reçue de Paris, par un ballon :

"3 octobre—Les démagogues ont été battus. Leur tentative de troubles contre le gouvernement provisoire a échoué. La garde mobile se conduit bien. La viande devient rare."

Londres, 7 octobre — En annonçant la chute de Strasbourg et de Toul, Gambetta a dit : "En tombant elles jettent leurs regards vers Paris pour affirmer notre unité et notre intégrité dans la république; elles nous léguent comme un devoir d'honneur de les venger."

New York, 7—Une dépêche spéciale au *Herald*, datée de Clermont, dit : la garde mobile n'a pas d'artillerie, tandis que chaque bataillon de 500 hommes y a un nombre proportionné de pièces de campagne. Les mobiles sont découragés.

Les Prussiens forment un second cordon en dehors du cordon actuel. Les ordres de Paris et de Tours ont pour objet d'empêcher à tout prix la formation du second cordon.

En vertu de ces instructions, on considère une bataille comme imminente, entre Rouen et Clermont (Oise).

Londres, 7—Le journal officiel français publie un rapport portant que tous les gardes mobiles ont des chassepots, que 300,000 mousquets de différentes sortes ont été distribués à la garde nationale, 200,000 aux francs-tireurs et que le gouvernement a 100,000 armes en mains.

Le bruit du départ de Garibaldi de l'île de Caprée n'est pas confirmé.

Londres, 7 oct—Piétri, ancien préfet de police de Paris, publie, au nom de l'Empereur, un démenti formel à l'endroit du manifeste de Wilhelmshohe.

Versailles, 6 oct., 1 : 35 P. M.—"Je ne crois pas que les institutions républicaines de la France constituent un danger pour l'Allemagne et je n'ai jamais, ainsi que l'affirme une lettre du 17, publiée dans le "Daily Telegraph" de Londres, exprimé de semblables opinions à Mallet ou à une personne quelconque."

(Signé) : BISMARCK.

New-York, 7 oct—Arrivé du Havre, le steamer St-Laurent.

Boston, 7 octobre — Il y a eu, hier soir, une forte gelée dans toute la Nouvelle-Angleterre.

Cincinnati, 7 oct—La Convention commerciale a adopté à l'unanimité une résolution en faveur d'une subvention au département commercial du collège Washington, en Virginie.

Le rapport du comité financier d'abord adopté a été repris en considération.

Ce rapport est en faveur du rappel des lois contrales exceptionnelles et de l'amendement des lois sur les banques.

Cincinnati, 1 oct—La convention de nomination démocratique du 6e district du Kentucky s'est divisée et le juge Arthur et le colonel Jones ont été nommés par les fractions respectives.

Passe du Sud-Ouest, 7 oct., midi—Arrivée, la barque Wawerley, en 63 jours de Liverpool, avec une cargaison générale; la barque Lincoln, en 58 jours de Hartzpool, avec des rails; le schooner Lizzie, en 19 jours, d'Utilla, avec des fruits; le schooner R. B. Locke, en 7 jours, de Ruatan, avec des fruits.

Station de la quarantaine, 7 octobre, midi—Arrivé et en quarantaine, steamer Grange, de Balise, Honduras.

Le steamer Florida, relâché, est parti pour la ville à 9 heures hier soir.

Liverpool, 7, midi—Coton soutenu, Orléans, 9 d. Ventes 10,000 balles.

Ventes de la semaine 78,000; stock en main 558,000 dont 158,000 des Etats-Unis; Recettes 90,000 dont 39,000 des Etats-Unis.

New York, 7 sept—Actions plus actives. Or 113. Argent 4 à 5.

New York, 7 sept—Farine calme, mais ferme. Coton calme, mais fort. Uplands 16 5/8, Orléans 16 7/8. Vendu 1080 balles. Fret très ferme.

Londres, 7 octobre, midi — Consolidés 92 1/2. Bonds 5-20 de 1862, 91 1/2.

Frankfort, 6 octobre, au soir — Les bonds ont clos fermes. 5-20 de 1862, 94 7/8 à 95.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 162, Canal.

Décédée hier, à 4 heures du soir, à l'âge de deux ans, TEODORA, fille de MANUEL GONZALEZ et de LORENZA FRANCO. Les amis de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue des Bons-Enfants, entre Marigny et Mandeville.

Nlle-Orléans, 8 octobre 1870.

FALLECIÓ ayer, á las cuatro de la tarde, á la edad de dos años, la niña TEODORA, hija de MANUEL GONZALEZ y de LORENZA FRANCO. Se suplica á los amigos de la familia se sirvan asistir al entierro que tendrá lugar hoy, sábado, á las cuatro de la tarde. Su cuerpo se halla depositado en la calle de Bons Enfants, entre Marigny y Mandeville.

Nueva Orleans, 8 de octubre de 1870.

Société d'Assistance, de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie en Louisiane.

Bureau au No 120 de la rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 8 octobre 1870.

Les Membres de cette Société sont informés de la mort de JOHN CORCORAN, décédé à la Nlle-Orléans, le 8 juillet 1870; de la mort de NICOLAS SCHNEIDER, décédé, à la Nlle-Orléans le 5 août 1870; de la mort de G. W. MILLER, décédé à la Nlle-Orléans, le 8 août 1870, de C. L. BRAUN, décédé à la Nlle-Orléans 15 août 1870. Ils sont requis, sans autre avis, de venir payer à ce bureau, No 120 de la rue Carondelet, $1 25 sur chacun de ces décès, pour couvrir la somme de $11,366 payée par la Société,

R. W. YOUNG, Secrétaire.
2 oct—3 au 9 oct

JACOB OTT,
Entrepreneur et Constructeur,
184..........RUE DELORD..........184
(Place Tivoli.)

TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 222 du Mechanics Exchange, No. 10, rue Union, entre St Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

Seconde célébration annuelle de la Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

PAR LA SOCIÉTÉ ITALIENNE

TIRO AL BERSAGLIO,
Le Mercredi 12 Octobre 1870.

Il y aura grande procession de la Société et des Bersaglieri en grand uniforme. Le cortège parcourra les principales rues de la ville. A deux heures de l'après-midi la Société se rendra au Lyceum Hall (Hôtel de Ville), où des orateurs distingués feront entendre l'auditoire en italien, en français et en anglais.

AVIS.—Les personnes qui désirent entendre les discours sont priées de s'adresser à l'un des membres du comité.

Comité Démocratique de Paroisse.

UNE réunion spéciale de ce Comité aura lieu ce soir samedi, à SEPT HEURES PRÉCISES. Tous les membres sont requis d'être présents.

Par ordre
F. C. ZACHARIE, Président.
ST L. DUPEIRE, Secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1870.

A la demande d'une majorité des actionnaires, une assemblée des actionnaires aura lieu le MERCREDI, 9 novembre, à 2 heures, pour décider s'il convient de changer la Banque en Banque Nationale.

Par ordre des Directeurs.
GEORGE A. FRERET, Caissier.

Changement de Local.

L'IMPRIMERIE DU PELICAN a été transférée du No 86 de la rue Peters au No 182 de la rue du Camp, (17 de la rue Poydras, au dessus de la grocerie de J. W. Platt) où elle est prête à exécuter promptement et à bon marché, toutes les ordres d'impression, de reliure, de réglure et d'autres travaux.

ERNEST TURPIN, propriétaire.

Demande.

ON demande, au No 80, rue de l'Esplanade, au coin de la rue Royale, deux jeunes DOMESTIQUES de couleur pour le service de la maison. S'y présenter avec des recommandations.

$50 de Récompense.

PERDU, dans l'après midi, du 6 ou dans la nuit du 7 octobre, un paquet contenant $50. La personne qui le rapportera à [illegible] No 30, rue Bourgogne, recevra la susdite récompense.

Società di Mutua Beneficenza Italiana.

Sono invitati i membri della sud. Società ad assistere DOMENICA 9 corrente alle ore 11 A. M. alla riunione generale, a termine dello statuto, alla sala della Società in Vieux Levée.

E. TROIS, Segretario.

Festa di Cristoforo Colombo.

AVVISO AGLI ITALIANI.

MERCOLEDI prossimo, 12 ottobre si celebrerà l'ANNIVERSARIO DELLA SCOPERTA D'AMERICA PER CRISTOFORO COLOMBO, con una gran Processione, alla quale tutti gli Italiani sono invitati ad assistere. La processione partirà dalla sala della Società Italiana del Tiro al Bersaglio, e Bersaglieri, in grande uniforme, alle ore 12 M precise. Dopo aver percorso le principali strade della città, si porterà al "Lyceum Hall" nel Palazzo Municipale, dove discorsi analoghi alla circostanza saranno fatti in italiano, francese e inglese. Coloro che desiderassero avere lette d'invito alla sala, si dirigeranno ai membri del Comitato della Festa, che si riunirà tutte le sere, nella sala della Società, dalle ore 7 alle 9.

Le Club Républicain International de la Nlle-Orléans.

INVITE tous les amis de la France et de la république Universelle à se réunir tous les SAMEDIS à 7 heures du soir, à la salle Casimir, No 34, Passage de la Bourse.

Par ordre du Comité.

Association des Enfants de Mars.

L'ASSEMBLÉE mensuelle aura lieu au Presbytère de l'Église St-Augustin, dimanche prochain, 9 courant, à midi précis. La plus grande ponctualité est requise.

Cérémonie au Profit des Pauvres.

IL y aura, à la Cathédrale St Louis, dimanche prochain, 9 octobre, à 4 heures et demie du soir, une grande cérémonie au profit des pauvres du Second District, sous le patronage des Dames de la Société de Charité. Les sermons seront prêchés par notre vénérable archevêque, en langue anglaise, et en français.

On sait qu'il part pour Rome lundi prochain avant de se séparer de ses ouailles de la Nouvelle-Orléans, il a voulu concourir à cette bonne œuvre, de manière de faire ses adieux à la Nouvelle-Orléans. Après le sermon, il donnera la bénédiction pontificale.

Le salut se composera de plusieurs morceaux exécutés par des amateurs et des artistes distingués de cette ville, parmi lesquels nous citerons l'excellent violoniste M. Caulier.

La quête se fera aussitôt après le sermon.

Attention, Batterie "C."

L'attention des membres est spécialement appelée sur le fait que la constitution et les règlements ayant été adoptés le 2 du courant, les amendes et les pénalités qu'y sont fixées pour absence de l'exercice, seront imposées à partir de la susdite date.

Exercices de compagnie tous les VENDREDIS. Exercices d'escouade, deux fois par mois.

Par ordre de
G. LEGARDEUR, JR., Capitaine.
A. GASTON, Sergent-major.

Banque de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 24 septembre 1870.

ATTENDU qu'à leur séance du 2 septembre 1870, les Directeurs de cette banque ont adopté la résolution suivante :

"Il est résolu—Que le Direction est d'avis que la section 1 de l'article VIII de la Charte de cette banque devrait être amendée de manière à se lire ainsi : "Il n'y aura jamais d'augmentation du capital sans le consentement des deux tiers, en montant, des actionnaires." résolu que la Direction est également d'avis, que le capital de cette banque devrait être augmenté jusqu'à la concurrence de la somme de six cent mille piastres, lequel capital se composera de vingt mille actions de soixante piastres, c'est-à-dire un million deux cent mille piastres."

Les actionnaires de cette banque sont requis de se présenter au local de la banque, angle des rues de la Bourse et de la rue du Canal, le 25 octobre 1870, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, afin d'y voter sur les propositions d'amendements à l'acte d'incorporation.

N. AUGOUSTIN, Caissier.

FLUIDE PROPHYLACTIQUE DE DARBY.

TOUTES les familles devraient se procurer, de suite, cet étonnant désinfectant. La contagion et la fièvre ne sauraient exister où il est employé.

On le trouvera chez tous les pharmaciens.

Modes et Confections.

DÉSIREUSE de répondre au bienveillant patronage que lui prodigue sa nombreuse clientèle, MME E. TRIBOUT vient de s'imposer de nouveaux sacrifices pour l'amélioration de son établissement.

Elle a, à cet effet, transféré sa résidence au beau local de la rue Royale 89, (1er étage), anciennement occupé par Mme Ferrot, entre Bienville et Conti.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 septembre 1870.

LES Séries C et D, des bonds et des coupons de cette institution, signés A. R. Roman ou A. B. R., ayant été rach-tés, le public est prévenu de ne pas les négocier, attendu qu'ils ont été volés, dans la nuit du 30 janvier dernier, époque à laquelle des valeurs se sont introduits dans le local de la Banque.

H. L. PEIRE, Caissier.

CHANGEMENT DE LOCAL.

Pension Française.

MME DENISE a transféré sa PENSION, du No 41 rue Bourbon, au No 107 rue Dauphine.

Prix, par jour (y compris vin et chambre)......$2
Par semaine (pension régulière)......$5

Sucre! Sucre! Sucre!

300 caisses Sucre de la Havane, jaune, pour grocerie.

À vendre par
WM. H. VREDENBURGH,
Au No. 26 de la rue Peters.

Cognac.

100-5 pipes Vine Growers Company, de 1867.
300 caisses Cognac.

À vendre en douane et droits payés, par
WM. H. VREDENBURGH,
Au No 26 de la rue Peters.

Vitres Françaises.

2100 caisses Vitres de toutes grandeurs assorties.

À vendre par
WM. H. VREDENBURGH,
Au No 26 de la rue Peters.

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL,

ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon, a l'honneur d'informer le public qu'il est en mesure, par la Compagnie des Water-Works, d'installer les tuyaux de plomb, les hydrants, les bains, etc., et à faire toutes les réparations qui se rattachent à cette partie.

ENTREPOT de Tapis et de Toiles Cirées.

ELKIN & CO,
168......RUE DU CANAL......168

RECOIVENT en ce moment, des Tapis Anglais, Velours et Bruxelles, de nouveaux dessins et de qualités supérieures, Tapis trois plis et Ingrains, Toiles cirées de toutes largeurs, STORES, Nattes, à ressort.

Et tout ce qui se rattache à leur genre de commerce.

Ils offrent le tout à un
BON MARCHÉ EXTRÊME.

ENTREPOT DE TAPIS
Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Étoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, etc., Rideaux Damas, Guipure, etc.

Propriétés à vendre et à louer.

A louer,

Les maisons Nos 87 1/2 et 89 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine; chacune convenable pour une petite famille.

S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A LOUER,

La résidence en briques située à l'angle Nord-Ouest des rues Bourbon et Quartier, avec installations de gaz, chambre à bain, etc., le tout en parfait état.

S'adresser à C. Dufour, rue Bienville.

A LOUER.

A partir du 1er octobre, la MAISON située à l'encoignure sud-est des rues Moreau et Dorligny, à un îlet de la ligne du chemin de fer de l'Esplanade. S'adresser au bureau de M. C. Dufour, No. 78, rue Bienville.

A LOUER.

Pour le 1er octobre, le haut de la maison située à l'encoignure des rues Bourbon et St-Louis.

Convenable pour une pension.

Pour les conditions, s'adresser chez Mme Veuve CHARLES LABORDE, No 61, rue d'Orléans, à côté de la pharmacie de M. Clayel.

A LOUER.

La résidence en planches, à deux étages, rue Dauphine No 59, près de la rue Esplanade, avec gaz, citerne et water-works. On entrera en jouissance immédiatement.

S'adresser à G. HOPKINS, 28 rue de l'Union.

A Louer,

La jolie résidence située à l'encoignure des rues Esplanade et Miro.

Possession en sera donnée immédiatement.

S'adresser rue Royale, 174.

A Louer,

Le rez-de-chaussée du magasin No 32 de la rue St-Charles, en face de l'Hôtel St Charles. S'adresser à Edouard Burnett, au No 18 de la rue Royale, Nlle Orléans.

A LOUER.

UN magasin pouvant être divisé en deux appartements au premier avec vérandas et entrées particulières sur la rue, situé au No 34 rue Bourbon, près Dumaine. Le magasin pour occupé par un marchand de nouveautés jusqu'au 1er octobre.

S'adresser à LE BLOND, Rue Bourbon, 101.

A Louer

LE beau logement situé au-dessus du magasin de T. Moreau, encoignure Royale et Toulouse. Possession sera donnée au 1er octobre.

T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse.

A Louer,

Une belle et grande MAISON BASSE, située rue des Ursulines, No 169, entre Rampart et St Claude. Possession en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A louer,

UN TERRAIN 64 sur 120 pieds, rue des Remparts, No 227, entre St. Philippe et Ursulines. Une partie des améliorations pourrait être réservée au gré du preneur, avec un bail de 2 à 5 ans. Emplacement convenable pour un dépôt. Une maison basse de 4 chambres et 2 cabinets, est bâtie à l'un des angles du terrain.

Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, No 32.

A vendre,

CAFÉ DE L'OPÉRA, pour changement de commerce.

NORMANDIN.

Boulangerie à vendre ou à louer.

PAR la mort d'un des associés, la BOULANGERIE bien connue de Marchal & Cie. est à vendre ou à louer, à des termes très avantageux. Pour plus amples informations, s'adresser aux Ros, rue Dryades, No 158, entre Poydras et Perdido.

GROCERIE A VENDRE.

A vendre, pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée, consistant en marchandises de choix. Loyer modéré. Elle est située encoignure Royale et Quartier, No 207. S'adresser sur les lieux.

Grocerie à vendre.

A vendre, pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée, située encoignure St Bernard et Villeré. S'adresser sur les lieux.

Changement de local.

J'avertis mes amis et le public que j'ai transféré ma fabrique de parfumerie et de savon de toilette au No. 47 rue de Chartres.

A. BOUSSAN.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

126 et 128, rue Vieille-Levée, 126 et 128.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONTINUELLEMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Tout espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis moulés,
Candis Star,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolat,
Gommes,
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Capitons de toutes grandeurs,
Petites boîtes de gommes,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelé, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS — NORMAN & REISS

RUE VIEILLE-LEVÉE.

CANDI Bon Ton.

BOITES A SURPRISE.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES,
POUR DAMES ET MESSIEURS,
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON
610 Market St, Philadelphia.

300 DOUZAINES, venant d'arriver, et à vendre en détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 128 de la rue Vieille-Levée.

LOTERIE d'une Corbeille garnie par Mme MARGUERITE DEMONFIERRE,
Au Profit des Blessés Français.
130 Billets.............50 cents le Billet.
☞ On s'inscrit à la Librairie de MM. Hébert & Lacousse coin Chartres et Bienville, et à la Corbeille exposée.

Avis aux Consommateurs de Coke.
Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
A partir de cette date, le prix du Coke sera de cinquante cents le baril, livré.
WM. S. BROWN, Trésorier.

Maison P. Mallard,
Encoignure Royale et Bienville,

ANNONCE à sa nombreuse clientèle qu'il vient d'arriver d'Europe et du Nord, où il a fait un choix d'objets qu'il vient recevoir et qu'il offre à vendre aux prix les plus réduits, à cette maison dont la réputation de maison de tous genres, chambres à coucher, salons, salles à manger, etc. Étoffes pour tapisserie, Rideaux de Reps, Nottingham, Mousseline, Pensionnaires, Stores, Corniches, Patères, etc., etc. Un assortiment varié et complet de PAPIER PEINT, tout nouveaux dessins. Reçu par les derniers steamers d'Europe un magnifique assortiment de BRONZES D'ART, Porcelaine de fantaisie, Cristaux, Pendules bronze, porcelaine et bois sculpté, etc., de Sèvres, de Vienne, de Venise, du dernier goût.

Changement de Local.

LES bureaux des agents pour la vente des Machines à coudre de Wheeler & Wilson ont été transférés au No 149 de la rue du Canal, où les anciens bureaux, entre les rues Royale et Dauphine où l'on trouvera, aux prix raisonnables, les machines, les ouvrages de fil, de l'huile et des garnitures de machines à coudre.

PECK BROTHERS, Agents.

Pharmacien.

UN PHARMACIEN parlant l'anglais et le français, et bien recommandé, trouvera un emploi permanent en s'adressant au bureau de ce journal.

JULIUS LOEFFLER,
POSEUR ET MARCHAND d'installation de gaz,
126.........RUE DE CHARTRES.........126
(Entre les rues St-Louis et Toulouse.)
L'ouvrage est garanti.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 OCTOBRE—CLASSE 88.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
10	70	45	46	51	23	79	64	70	24	47	—	—	—

Les tirages ci-dessus sont publiés dans tous les principaux journaux, et sont en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.
Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.
En témoignage, nous apposons notre signature.
Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 7 octobre 1870
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.
Hôtel-de-Ville, 1er octobre 1870.

Positivement le dernier avertissement aux contribuables délinquants.

LES contribuables délinquants sont avertis par le présent qu'ils peuvent payer leurs comptes à ce bureau, jusqu'au 10 octobre, sans frais. Après ce jour les comptes seront remis par les voies judiciaires de la manière la plus complète.

JOHN S. WALTON, Administrateur des finances.

Avis aux Contribuables.

BUREAUX DU PERCEPTEUR DES TAXES D'ETAT, TROISIÈME DISTRICT DE LA NLLE ORLÉANS,
No 8 de la rue de l'Esplanade.

JE donne avis à toutes les personnes qui doivent les taxes d'Etat de 1869 et la licence d'Etat de 1870, que si elles ne payent la dite licence ne sont pas payées avant le samedi, 8 octobre, j'en ferai la perception conformément à la loi.

O. GIRLANDIN, Percepteur des taxes d'Etat.

Infirmerie de la Nouvelle-Orléans
Au No 142 de la rue du Canal,
sous la direction des
Drs CHOPPIN, BRICKELL, BEARD & BRUNS

REÇOIT les personnes atteintes de la fièvre jaune et d'autres maladies. Une est ouverte à toute heure du jour et de la nuit. Les malades y sont traités avec soins.

J. DICKSON BRUNS, D. M., Médecin résident.

AUX PLANTEURS SUCRIERS,
Bouilloire de Chaux, de Bonnabel,
A DES PRIX RÉDUITS.
A vendre par
H. BONNABEL,
Au No 37 de la rue Peters, entre les rues Iberville et Bienville.

Compagnie d'Huile Puroline ET DE Gaz Portatif.

CHANGEMENT DE LOCAL.

CETTE compagnie a transféré son magasin aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier, près Magazine, où elle continuera le commerce, en gros, de

Toute espèce de Lampes et de tous les Pétroles.

Elle appelle l'attention du public sur sa nouvelle lanterne destinée à l'éclairage des rues des villes et des villages.

Spécialité de lampes de sucreries et de lanternes de bateaux à vapeur.

RESTAURANT ST-LOUIS.
73 & 77 Rue St-Louis, Nouvelle-Orléans.

JO. FOSTER, propriétaire, a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques que son établissement vient d'être entièrement remis à neuf. MM. les habitants et gourmets trouveront une bonne pension, à un prix réduit et chambres. Les gourmets y trouveront tous les comestibles de la saison, ainsi que des vins et liqueurs de choix. Salons pour réceptions, etc.

Directory de la Nouvelle-Orléans
d'Edwards (successeur de Gardner) 1871.

C'EST le seul Directory qui sera publié en 1871. Les éditeurs donnent au public l'assurance qu'ils n'épargneront rien pour rendre cet ouvrage supérieur à tous ceux qui l'ont précédé.

Les employés commenceront à parcourir la ville le 1er octobre. Il est à espérer que les négociants et particuliers prêteront leur concours pour rendre ce Directory un outil digne de notre grande ville.

Southern Publishing Co.,
Au No 5 du Commercial Place, Éditeurs des Directories de Mobile, Memphis, Vicksburg, Louisville, etc.
RICHARD EDWARDS, Directeur.

Soda et Mead à 5 cents le verre.

J'AI agrandi mon salon du No 37 de la rue du Canal, en lui ajoutant un espace dans le fond que j'ai installé pour les dames et les familles. Je vendrai dorénavant mon SODA et mon MEAD à 5 cents le verre. La supériorité de ces boissons est garantie par la réputation de ma maison.

HUGH McCLOSKEY.

Docteur Ygnacio Martinez,
Professeur de MÉDECINE, CHIRURGIE et OBSTÉTRIQUE,
De la Faculté de Mexique.

OFFRE au public ses services de sa profession. Consultations gratis. Heures de consultation de 6 à 8 heures du matin et de 3 à 5 heures de l'après-midi. Rue Rampart, entre Conti et St-Louis.

MAISON D'ACCOUCHEMENT,
Rue Bourbon No. 210.

MADAME BONNO qui a toujours pu guérir les maladies de femmes, fait connaître à toutes les personnes qu'elle a établi une maison d'accouchement dans un quartier du deuxième district, un établissement de bains, salles et lits de toute espèce, garanties et garanties à des prix modérés, surtout celles de la maison.

FATJO, MARKS & Co.

ONT transféré leur magasin au No 55 de la rue Tchoupitoulas et 73 de la rue Poydras.

Les bureaux sont dans la rue Tchoupitoulas.

AVIS.

LE Dr F. FORMENTO informe ses clients et le public qu'il a transféré son domicile au No 31 de la rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

Heures de consultation de 8 à 9 A. M. et de 3 à 4 P. M.

Heure de consultation à l'infirmerie de la rue du Cirque—de midi à 1 heure.

FAIRBANKS & CO.,

FOURNISSENT les seuls leviers à coton (balances) sur lesquels on puisse compter. Avec ces leviers les poids indiqués par les marchands de la campagne s'accordent avec ceux indiqués par les peseurs de la ville, lesquels n'emploient que les balances sur celles de Fairbanks. les dites leviers s'accordant aux mêmes avec ceux de la Douane. L'attention des planteurs et des marchands de sucre et de coton est appelée sur ce fait. Les leviers dont il s'agit s'achètent à l'agence du fort de Fairbanks.

W. B. BOWMAN, Agent,
33 rue du Camp.

P. DEJAN,
MARCHAND DE MEUBLES,
Neufs et d'Occasion,
ENCOIGNURE DAUPHINE ET QUARTIER.

Achat, Vente et Réparation de Meubles.
☞ On se charge des Déménagements.

M. Déjan, qui revient d'Europe, et qui a visité les fabriques de New York, Boston et autres, a choisi de beaux meubles. Il engage les personnes qui sont sur le point de se marier, à visiter son grand établissement au coin des rues Dauphine et Quartier.

MÉDAILLE D'OR 1868.
REVOL, Armurier,
210.........Rue de Chartres.........210
entre Madison et Dumaine.

Informe les chasseurs et amateurs en général, qu'il vient de recevoir des fusils anglais et français, du calibre 16 à 10, de 40 à 46 pouces de longueur, très propres pour chasseurs de profession, surtout pour chasseurs de canards. Il a aussi le plus bel assortiment de fusils Lefaucheux qu'il y ait en ville. Aussi, diverses pièces de fusil et de pistolet, pour armuriers de la campagne. Il invite les acheteurs à visiter son magasin avant d'aller ailleurs.

Wm Boulet,
Ancien intéressé de la maison H. Pinard,
MARCHAND DE MEUBLES,
Nos 7 et 9 rue St-Pierre, Bâtisses Pontalba.

FAIT toute espèce de réparations, surveille lui-même les déménagements qui lui sont confiés à $1 50 le voyage. Connaissant le travail d'ébénisterie, il n'emploiera que de bons ouvriers. Il achète des meubles dans les villes de l'Est et de l'Ouest, et devant y aller au mois de juin 1871, il se chargera des ordres qui pourront lui être remis.

Ses amis trouveront chez lui des albums de modèles qui leur seront toujours ouverts.

Salle de Billard St-Charles.

CETTE salle si avantageusement connue a été mise à neuf et réinstallée. L'ouverture en sera SAMEDI SOIR, 1er octobre. MM. Henry et John Miller en auront la direction. Le propriétaire remercie ses amis et le public du patronage dont ils l'ont honoré et espère qu'ils le lui continueront.

C. LACOUME, Propriétaire.

Jambons et Saindoux.

15 tierçons Jambons au sucre de Dawson,
200 barils Saindoux de choix de Dawson.
—Aussi—
Vins de Bordeaux et de Bandol, Cerises à l'eau de-vie, Porto, Cognac, Huile d'olive, Whisky Bourbon, etc., etc.
A vendre par
BERCIER & REINE,
48 Vieille Levée.

G. L. FEVRE,
165.........Rue Royale.........165
IMPORTATEUR
de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSÉS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS.

Reçoit par chaque steamer d'EUROPE et de NEW YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, serges anglaises, élastiques anglais, satins, outils pour machines, grand assortiment, et fournitures de toutes espèces pour chaussures de dames.

Plumeaux Français.

Fils à coudre et pour machines, tiges de bottes, bottines, etc., outils de cordonnier.

CUIRS A SEMELLE DE L'OUEST ET DE NEW-YORK.

Changement de local.

JULES ROSE, importateur de produits étrangers et marchand de fromage de Gruyère, a transféré son magasin, du No 40 de la rue du Magasin au No 32 de la rue Poydras, entre la rue des Magasins et le Bank Place.

Aux Planteurs de Riz et de Coton.

A VENDRE.

UNE MACHINE à battre en grange et à nettoyer, avec séparateur sur roues—force de quatre chevaux.

Une machine à battre en grange et à nettoyer, avec séparateur—force de quatre chevaux.

Une machine à battre en grange—sans séparateur.

Une presse à coton, portative.

Toutes ces machines sont neuves et viennent de la célèbre maison Kingsland & Ferguson, de St-Louis, Mo.

On les vendra à très bas prix, et à crédit, en s'adressant immédiatement à
BOSTICK & SEYMOUR,
Coin Commune et Brandt Frères.